

## ARRETÉ DU MAIRE

### **ARRETÉ PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT**

Le Maire de la ville de Vaujours,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 confèrent au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, et l'article L.2122-20,

**VU** l'arrêté 2020/135 du 23 mai 2020 portant délégation de fonction et signature à Madame Christelle MARTINEZ, adjointe au Maire pour les délégations suivantes : vie associative, jeunesse, jumelages, fêtes et cérémonies.

## **ARRETÉ**

**Article 1** : Les délégations accordées à Madame Christelle MARTINEZ par l'arrêté susvisé lui sont retirées à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

**Article 2** : L'arrêté 2020/135 du 23 mai 2020 est abrogé.

**Article 3** : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

**Article 4** : Le présent arrêté sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé(e)
- Affiché en mairie



# Ville de Vaujours

Ampliation en sera :

- Adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Adressée à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Vaujours, le 22 mai 2023

Le Maire,



Dominique BAILLY  
Président de Grand Paris Grand Est

Notifié le 02 Juin 2023  
Signature de Madame Christelle MARTINEZ

